CENTRE DE RUSSIE POUR LA SCIENCE ET LA CULTURE

FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS COLLECTIFS DE RUSSE

Cours spécialisés

NOM DU COURS SPÉCIALISÉ : .....

SESSION

☐ **60 heures d'octobre à juin**
(1 cours de 2h par semaine)

☐ **30 heures d'octobre à juin**
(1 cours de 1h par semaine)

☐ **30 heuresde février à juin**
(1 cours de 2h par semaine)

☐ **15 heures de janvier à juin**
(1 cours de 1h par semaine)

VOTRE ETAT CIVIL

Civilité : ☐ M. ☐ Mme

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... Profession .....

Adresse .....

Ville ..... CP ..... E-mail .....

Téléphone : domicile ..... portable ..... bureau .....

FORMATION

Avez-vous déjà appris le russe ? : ☐ Oui ☐ Non

Combien de temps l'avez-vous étudié ? ..... Dans quel établissement ? .....

.....

Si vous êtes étudiant au Centre de Russie pour la science et la culture (CRSC), indiquez :

– le niveau de votre groupe de l'année précédente .....

– le jour et les horaires de votre formation .....

– le nom de votre professeur .....

Pour quelle raison étudiez-vous le russe ? ☐ Professionnelle ☐ Privée

Pourquoi apprendre le russe ? .....

.....

CHOISISSEZ LE JOUR ET LES HORAIRES selon le planning proposé sur le site du Centre ou dans la brochure des Cours de russe. Vous pouvez nous indiquer plusieurs possibilités correspondant à **notre planning** :

1. Jour ..... 2. Jour ..... 3. Jour .....

Horaires ..... Horaires ..... Horaires .....

RÈGLEMENT

Particulier : ☐ Chèque

Entreprise : ☐ Chèque ☐ Virement **Montant ....., ... €**

Fait à ..... le .....

Lu et approuvé ..... Signature* .....

***En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de participation aux Cours de russe.**

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX COURS DE RUSSE DU CENTRE DE RUSSIE POUR LA SCIENCE ET LA CULTURE (CRSC)

(cours collectifs)

Le Centre de Russie pour la science et la culture assure l'enseignement du russe en conformité avec l'Accord du 12 novembre 1992, entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement de la République Française, sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels. En vous inscrivant à l'un de nos cours de langue, vous acceptez les Conditions générales du Centre de Russie pour la science et la culture.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

1.1 Un candidat qui s'inscrit aux cours du CRSC doit être âgé d'au moins 18 ans.

1.2 Un candidat non encore majeur et ayant 18 ans révolus au cours de la formation devra fournir une attestation parentale l'autorisant à s'inscrire aux cours de russe du CRSC.

1.3 La direction se réserve le droit de supprimer certains cours en fonction du nombre d'inscrits et selon la session. Durant une formation, la direction peut être amenée à remplacer, ré-affecter, l'enseignant en charge de la formation, de manière occasionnelle ou définitive.

2. FRAIS ET MODE DE PAIEMENT

2.1 Les frais d'inscription sont à régler par chèque ou virement (uniquement pour les entreprises). En cas de virement, le paiement devra être effectué dans les délais fixés. Si le montant n'est pas réglé dans sa totalité dans les délais impartis, le candidat perd tout droit de participation aux cours.

2.2 La participation aux cours n'est possible que si le règlement a été effectué dans sa totalité lors de l'inscription.

2.3 Les tarifs sont contractuels. Ils sont régulièrement actualisés sur le site Internet du CRSC et dans la brochure des cours.

2.4 Le matériel pour les cours et les frais des tests de langue ne sont pas inclus dans le tarif du cours.

3. INSCRIPTION

3.1 L'inscription se fait sur place – au CRSC (61, rue Boissière, 75116 Paris) – ou par la Poste (pour les nouveaux candidats sans connaissances préalables de la langue russe, ou, en cas de réinscription), avant le début des cours. L'inscription est effective si le dossier contient :
– une fiche d'inscription dûment remplie et signée,
– le document « Conditions de participation » signé,
– un chèque à l'ordre du « Centre Culturel de Russie »,
– une confirmation du virement (pour les entreprises).

3.2 L'évaluation du niveau se fait pour les non-débutants, elle est déterminée par un test effectué lors de l'inscription (durée environ 1 heure).

3.3 Les inscriptions sont possibles jusqu'à la date du début des cours, dans la limite des places disponibles. Nos cours sont majoritairement des cours collectifs. Le nombre d'élèves par cours est limité à 12 personnes.

3.4 L'inscription aux cours particuliers est possible tout au long de l'année.

4. DÉSISTEMENT

4.1 Si le désistement du candidat intervient au plus tard 3 jours ouvrables avant le début du semestre, les frais de cours sont intégralement remboursés exceptés les 50€ de frais administratifs.

4.2 Passé ce délai, aucun remboursement n'est possible.

4.3 L'annulation doit se faire par écrit (courrier ou courriel), le cachet de la poste faisant foi et déterminant la date d'annulation.

4.4 L'absence de participation aux cours collectifs ne donne lieu à aucun remboursement, remise ou report des cours sur une autre période scolaire.

5. RÉPARTITION PAR NIVEAU

5.1 La répartition par niveau se fait en fonction du résultat du test d'évaluation du CRSC.

5.2 Pour nos cours extensifs standard (2h/1 fois par semaine), le nombre d'élèves est compris entre 7 et 12. Si le nombre minimum d'élèves n'est pas atteint pour l'ouverture d'un groupe (le nombre d'élèves minimum requis est de 7 personnes), le CRSC se réserve le droit d'annuler le cours prévu.

5.3 L'inscription aux cours doit se faire le plus tôt possible afin d'éviter l'annulation de ces cours.

5.4 Un changement de cours n'est plus possible après le début des cours. Au cas où le test de niveau ne reflèterait pas vos connaissances réelles, un changement restera possible dans les deux semaines suivant le premier cours, moyennant l'accord des enseignants concernés.

6. ATTESTATIONS DE FRÉQUENTATION

6.1 Les attestations de participation ne sont délivrées qu'aux élèves ayant assisté à un minimum de 70% des heures de cours.

7. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1 En application de la Loi « informatique et liberté » (78.17, art. 27), les informations contenues dans la fiche d'inscription nous sont nécessaires et elles sont strictement réservées à l'usage interne.

8. CAS DE FORCE MAJEURE

8.1 Le CRSC n'est pas responsable de l'arrêt de ses services en cas de force majeure (tels que des catastrophes naturelles, incendie, inondations, pandémie, ordres émanant des autorités ou toute autre situation échappant au contrôle des parties contractantes).